



# Non au « contrôle de carrière » [ évaluation ou « suivi » de carrière ]

La commission permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) vient d'annoncer (communiqué du 10 mars 2016) que **la « procédure généralisée du suivi de carrière ne sera pas appliquée en 2016 »**. C'est une bonne chose qui reflète l'opposition persistante de la communauté universitaire à ce dispositif.

Mais nous restons vigilants et attentifs : « *ce report – précise le communiqué – nous permet de poursuivre le travail sur les modalités de la mise en œuvre générale du suivi de carrière* ». Il s'agirait donc bien, malgré le moratoire annoncé, de poursuivre la mise en œuvre d'une évaluation individualisée et hiérarchique, importée de l'évaluation du privé, chez les enseignants-chercheurs (désormais rebaptisée « suivi de carrière ») et d'en déterminer les modalités.

La communauté universitaire a fermement affirmé son opposition à cette évaluation en 2009 et pendant toutes les années qui ont suivi. Cette résistance des enseignants-chercheurs et de leurs représentants explique qu'elle n'ait toujours pas été mise en place.

**La CGT FERC Sup a rappelé, à l'occasion des élections du CNU de l'année 2015, que ses élus continueraient à lutter contre tout « contrôle de carrière ».**

Pour rappel, les enseignants-chercheurs sont depuis bien longtemps évalués, par le CNU notamment (lors de la procédure de qualification, à chaque demande d'avancement de grade ou de CRCT), mais aussi lors de l'intégration à un laboratoire, lors de toute mutation professionnelle, lors de la soumission d'articles à des revues, lors de la constitution de projets scientifiques, lors de l'évaluation des équipes de recherches par l'AERES ou le HCERES, etc. L'évaluation individuelle que l'on veut nous imposer n'est qu'un instrument de gestion des ressources humaines dans les universités : dans un contexte d'austérité et de contrainte budgétaire extrêmes, le processus ne peut déboucher que sur une modulation des services entre enseignement, recherche et autres tâches.

Les sections CNU ont multiplié les motions contre la mise en place de cette évaluation (la CP-CNU souligne dans son communiqué que « **les membres de 38 des 52 sections du CNU ont exprimé un avis défavorable à la généralisation de ce suivi de carrière pour cette année** »).

Malgré cette opposition massive, l'expérimentation du dispositif se poursuit et vise à déboucher sur sa mise en place à moyen terme.

C'est l'arrêt pur et simple de ces expérimentations et l'abandon de ce dispositif de contrôle du projet qu'il convient d'exiger aujourd'hui. La bataille engagée en 2009 ne doit pas s'arrêter.

**Les élus CGT FERC Sup appelleront l'ensemble des sections du CNU à refuser le « contrôle de carrière » de leurs pairs et l'ensemble de la communauté universitaire à se mobiliser en ce sens.**

La CGT FERC Sup s'associe à la pétition  
« Pour que le "suivi de carrière" ne soit pas mis en œuvre »  
et invite l'ensemble de la communauté à la signer.

[http://www.petitions24.net/pour\\_que\\_le\\_suivi\\_de\\_carriere\\_ne\\_soit\\_pas\\_mis\\_en\\_oeuvre](http://www.petitions24.net/pour_que_le_suivi_de_carriere_ne_soit_pas_mis_en_oeuvre)